

PLAN COLLECTIF RESTRUCTURATION - Vallée du Rhône 2019-2021

LETTRE D'ENGAGEMENT

En sa qualité de structure porteuse du Plan Collectif de Restructuration Vallée du Rhône 2019-2021, le Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône, ci-après désigné le « Syndicat », en assure la gestion collective. A ce titre, le Syndicat :

- Dispose d'un service spécialisé dédié à la gestion des plans collectifs de restructuration,
- Est l'interlocuteur unique de FranceAgriMer et constitue l'interface entre leurs services et les demandeurs engagés du Plan Collectif de Restructuration Vallée du Rhône 2019-2021,
- Assure un accompagnement personnalisé des demandeurs engagés dans ledit Plan Collectif et le suivi de leur demande,
- S'oblige à transmettre toutes les demandes d'engagement ainsi que télétransmettre les demandes d'aide et de paiement déposées par les demandeurs audit Plan Collectif auprès des services territoriaux de FranceAgriMer dans les délais imposés,
- Communique largement auprès des demandeurs engagés sur toute information ou évolution relative au Plan Collectif,
- S'engage à fournir tout justificatif demandé et accepte les vérifications nécessaires engagées par les autorités chargées de contrôles.
- Assure tous les versements d'avance et de solde effectués par l'Agence Comptable de FranceAgriMer

Aussi, par la présente, je, soussigné,.....

Exploitant sous le numéro CVI n°.....

et enregistré au répertoire SIREN sous le numéro.....

- **Atteste être informé que dans le cadre de mon engagement au plan collectif « Vallée du Rhône », des frais de dossiers de 200€ HT annuels basés sur la superficie déposée au sein de la demande d'aide à la plantation me seront demandés, dont 60€ TTC (50€ HT) au dépôt du dossier.**
- **M'engage à m'acquitter de ces frais annuels auprès du Syndicat dans un délai d'un mois après la date d'envoi de la facture,**
- **M'engage à mandater le Syndicat à l'effet de percevoir pour mon compte le montant de l'aide à la restructuration qui me sera reversée après validation par les services de FranceAgriMer**
- **M'engage à fournir au Syndicat des informations justes et exactes sur les restructurations engagées dans le PCR (origine des autorisations, mise à jour du CVI...),**
- **M'engage à répondre dans les délais impartis et télétransmettre sur le portail vitirestructuration mes demandes d'aide et de paiement pour chaque campagne concernée afin de ne pas compromettre la conduite de mon dossier,**
- **M'engage à m'informer rapidement le Syndicat de tout changement de statut juridique pour mon exploitation**

En tout état de cause, le Syndicat ne pourra en aucun cas être tenu responsable dans l'accomplissement des formalités des adhérents dudit Plan, relatives au dossier unique de demande d'aide à la restructuration du vignoble, notamment dans la fourniture d'informations erronées par l'adhérent et dans l'absence de suites données aux différentes demandes du Syndicat dans les délais demandés.

Le Syndicat ne pourra pas non plus être tenu responsable de la décision finale d'octroi des aides à la restructuration, qu'elle soit favorable ou défavorable à l'adhérent, FranceAgriMer restant libre d'accepter ou de refuser lesdites demandes.

Données personnelles

Pour les besoins inhérents à la gestion du plan collectif de restructuration, le Syndicat est amené à traiter les informations personnelles de l'Exploitant (nom, prénom, adresse, coordonnées téléphoniques, etc.) Dans ce cadre, il s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

L'Exploitant reconnaît avoir pris connaissance de la Politique de Confidentialité du Syndicat, accessible depuis son site internet www.syndicat-cotesdurhone.com, et donner son consentement expresse au traitement de ses données personnelles dans le cadre de la présente prestation de service.

Le Syndicat s'engage en outre à :

- traiter les données uniquement pour la finalité qui fait l'objet du plan

PLAN COLLECTIF RESTRUCTURATION - Vallée du Rhône 2019-2021

- veiller à ce que son personnel et ses prestataires autorisés à traiter les données personnelles en vertu du présent contrat s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données

Toutes les mesures de sécurité nécessaires sont mises en œuvre pour assurer une protection appropriée des données personnelles collectées par le Syndicat.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée pour être en conformité avec le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, **l'Exploitant dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression et de portabilité sur ses données personnelles collectées par le Syndicat.**

Les modalités de collecte, de modification, de suppression et de portabilité des données sont précisées dans la Politique de Confidentialité accessible depuis le site internet du Syndicat et que l'Exploitant reconnaît avoir expressément accepté.

Nom Prénom du Signataire (si société Nom Prénom du représentant légal) Fait à

Le,

Signature suivie de la mention « Lu et approuvé »

(si société Signature du représentant légal)